

**Syndicat << PRL LE GRAND BLEU >>
77, rue du Colonel Ménard
17300 ROCHEFORT**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
DU MARDI 05 MAI 2015**

-00000-

Présents : Mlle WEBER
Mr. FLAUS
Mr. THIERY
Mr. MYLLE
Mr. BLONDEL

Excusés : Me BIEGLER
Mr. GUITTONNEAU
Mr. PUIG
Mr. MILITON

Ont été évoqués les points suivants :

INTERNET - Des études sont en cours pour le moment, peut être aurons nous les résultats avant juin. Celles-ci concernent à la fois la connexion et le débit.

NATURA 2000 - Eu égard au dernier dossier reçu de cet organisme (18 pages disponibles à la lecture sur le site du PRL) il a été décidé de rester "**COMME NOUS ETIONS**" et d'attendre des propositions beaucoup moins contraignantes.

PASSAGE FOND DU LAC - Pour des raisons sécuritaires (passage pompiers) un coup de lame sera passé sur ce chemin qui reste interdit et qui sera refermé aussitôt le travail effectué.

PARCELLE 67 - Un nettoyage léger sera effectué afin de rendre le chemin empierré existant dégagé.

CHEMINS BLANCS - Vingt tonnes de cailloux ont été rentrés et JEAN NOEL mettra les rustines qui s'imposent.

MATERIEL DU PRL - Après consultation du principal utilisateur JEAN NOEL, ce dernier réclame une tronçonneuse d'élagage (budget courant) . Le matériel actuellement à sa disposition lui suffit.

RESPECT DES PARTIES COMMUNES - La bonne entente entre voisins est primordiale et résoudra beaucoup de problèmes non récurrents (stationnement, clôture, haies, arbres, etc. etc. etc.....)

Par contre il est rappelé que chacun est responsable de ses mégots et des souvenirs olfactifs et collant de son animal préféré, sans oublier les papiers divers et variés. Concernant les mégots, de nouveaux cendriers seront installés dans le parc.

COUPE DES ARBRES et ELAGAGE - Les arbres à hautes tiges ne peuvent en aucun cas être abattus sans l'accord express du syndic (raisons de maladies, invasions de bestioles rongeurs diverses, sécurités des biens et des personnes). Un élagage des parties communes est effectué tous les ans par Jean Noel (repousses, branches mortes ou cassées).

LOCATION - Des courriers recommandés ont été envoyés à deux propriétaires qui ont loué leur bien à l'année alors que le règlement intérieur l'interdit (résidence secondaire et non résidence principale). Des vols ont été signalés dont une barque pendant cette période. Ceci doit nous interpeller pour savoir **QUI EST QUI** ; en effet, beaucoup de gens inconnus disposant du code circulent ou mieux piquent niquent chez **NOUS. A QUAND LES VISITES GUIDEES DU PARC ET LES CONCOURS DE PECHE.....**Nous sommes tous responsables de cet état de fait et devons faire en sorte de tout mettre en œuvre afin que notre " PRL " ne devienne pas un endroit facile à squatter.

Marcel FLAUS
Président du CS